

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 décembre 1983

Le séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE RENDRE PLUS SÉVÈRES LES DISPOSITIONS
CONTRE LA PORNOGRAPHIE

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, la pornographie constitue actuellement un grave problème. Les Canadiens estiment que c'est là un crime perpétré contre eux et la Chambre devrait en faire autant. Je suis fier de dire que, à l'occasion d'un référendum tenu dans la municipalité de Coquitlam dans ma circonscription, 85 p. 100 des citoyens se sont opposés à la pornographie et ont voté contre. C'est un mandat non équivoque.

Il faut prendre des mesures immédiates contre la pornographie. On ne saurait la dissimuler sous le couvert d'une campagne anticensure. Plus que quiconque, je souscris d'emblée à la liberté d'expression et je refuse catégoriquement que le gouvernement, par le biais d'organismes comme le CRTC, me dicte ce que je peux voir et entendre. Plus que quiconque, je m'élève contre toute activité criminelle et tout comportement ignoble.

Les droits de l'innocent sont primordiaux et doivent être protégés contre la violence et le crime qu'engendre la pornographie. Les lois de notre société établissent des normes de conduite. Les idées, les philosophies et les croyances ne doivent jamais être censurées. Cependant, il faut censurer l'obscénité et la pornographie au même titre que le meurtre, le vol et le viol. Monsieur le Président, les lois qui régissent la pornographie sont trop vagues. Respectons les vœux démocratiques des Canadiens et penchons-nous immédiatement sur ce problème.

* * *

[Français]

LE TERRORISME

L'ATTENTAT PÉRPÉTRÉ À JÉRUSALEM REVENDIQUÉ PAR L'OLP
ET DÉNONCÉ PAR CERTAINS DIRIGEANTS PALESTINIENS

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je tiens à dénoncer l'attentat terroriste insensé de mardi dernier à Jérusalem, qui a fait cinq morts, dont deux fillettes de 11 et 14 ans. Quarante-huit personnes ont été blessées. Huit demeurent dans un état critique. L'OLP s'est empressée de revendiquer la paternité de cet acte de violence. Ce massacre de civils innocents nous rappelle la nature barbare de l'OLP qui prétend représenter les Palestiniens et veut décider de l'avenir de ce peuple. Cette prétention est absurde, émanant d'un groupe reconnu pour avoir planifié et organisé des dizaines de massacres de civils et qui ne s'est jamais soucié de la vie humaine. Cette organisation terroriste qui ne témoigne

d'aucun respect pour la population civile ne peut plus prétendre être modérée. Elle ne peut plus prétendre, non plus, représenter le peuple palestinien car l'attentat a été dénoncé par quatre dirigeants palestiniens, ce qui constitue un précédent et illustre de façon éclatante la distance qui existe désormais entre le peuple palestinien et l'OLP. C'est une heure historique pour ce peuple qui semble vouloir choisir la modération et rejeter la voie sanglante et brutale du terrorisme.

[Traduction]

Je suis stupéfié également par le silence qui a suivi cet outrage. Est-ce à dire que le monde est devenu apathique ou indifférent au terrorisme? Est-ce ce manque de moralité qui a occasionné la crise actuelle sur le plan international et qui menace de nous entraîner dans une guerre thermonucléaire?

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES
DROITS DE L'HOMME

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le 10 décembre marquera le trente-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le monde entier, des milliers d'êtres humains se voient privés de leurs droits civils et politiques les plus fondamentaux. Des millions d'autres ne connaîtront jamais la liberté à cause de la peur ou de la faim. On leur refuse le droit de posséder leur propre terre, de l'exploiter et de nourrir leur famille. Ils se rebellent contre leur pauvreté et l'oppression dont ils sont victimes. Ils sont alors persécutés et emprisonnés et perdent leurs droits en tant que personnes. Nous assistons, monsieur le Président, à cette situation sous des régimes totalitaires de droite et de gauche; le génocide d'Indiens, au Guatemala, le meurtre de membres de la secte Baha'i en Iran, la persécution des dissidents juifs en Union soviétique, la torture de prisonniers politiques en Uruguay.

Cependant, alors que nous nous insurgons contre la violation des droits de la personne dans d'autres pays du monde, monsieur le Président, n'oublions pas que notre propre pays n'est pas au-dessus de tout blâme. Donald Marshall, à qui on refuse la moindre indemnisation bien qu'il ait passé onze années de sa vie en prison pour expier un crime qu'il n'a jamais commis, est victime de l'injustice. Des milliers de fiers Canadiens de descendance ukrainienne qui ont été récemment qualifiés de nazis par un représentant soviétique le sont également. Cela s'applique aussi aux femmes autochtones qui ont perdu leur droit de naissance en vertu de la loi sur les Indiens et qui ne croient plus aux promesses. A l'occasion de cet anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, décidons tous, d'un commun accord, de mettre fin une fois pour toutes à de telles violations des droits de la personne au Canada.